



Accusés, couchez-vous !

Tribulations autour d'une mascarade disciplinaire...

Personne n'ignore que des entretiens préalables se sont déroulés pour des salariés du sol ces derniers jours au sein de l'entreprise. Certains pensent que les salariés mis en cause ont agressé les deux cadres dirigeants le 5 octobre dernier. Suite à une grosse pression mise par Matignon, la direction veut en faire des exemples pour que l'ensemble des salariés d'Air France associent mouvement social et violences et ne se mobilisent plus pour défendre leur avenir et celui d'Air France.

Une parodie de procédure disciplinaire

Les entretiens préalables ont eu lieu. D'après le Code du Travail, ces entretiens servent à recueillir les explications du salarié mis en cause afin de décider ou non de la poursuite de la procédure de sanction. Malheureusement il n'en est rien car la direction les a jugés avant même d'avoir entendu la moindre explication de leur part. Elle a déjà déclaré que les 6 salariés, en mise à pied conservatoire sans solde, convoqués seraient licenciés car « *les faits reprochés sont inacceptables* ». Mais de quels faits parle-t-on ?

Tous les entretiens préalables ont eu lieu avec un support vidéo à l'appui, des images extraites de journaux télévisés. Les vidéos, dont se sert la direction pour accuser les collègues, démontrent qu'il n'y a eu aucun acte de violence à l'encontre de Monsieur Broseta et/ou Monsieur Plissonnier. **Les salariés pris « au hasard » dans la foule servent de boucs émissaires.**

La justice doit les entendre le 02 décembre, notons qu'ils n'ont pas été jugés en comparution immédiate, ce qui semblerait indiquer que le dossier judiciaire ne soit pas si solide que ça...

La direction d'Air France veut se faire justice car elle estime que les images diffusées en boucle le 5 octobre à travers le monde nuisent à l'image de l'entreprise et montrent du doigt la gestion de nos dirigeants. Si la direction est si sûre d'elle concernant les prétendus actes de violences, pourquoi ne laisse-t-elle pas la justice juger ? Les dirigeants d'Air France seraient-ils plus forts que les enquêteurs de la police ?

Lors des entretiens préalables, la direction a, dans un premier temps, refusé de visionner les vidéos qu'elle avait elle-même mis dans le dossier à charge !

Selon elle, les images n'ont pas besoin d'être commentées, c'est dire si elle s'est déjà forgé un avis définitif alors qu'elle a reconnu par ailleurs que les images pouvaient être interprétables. Aucune des vidéos des salariés incriminés ne montre de violences physiques à l'encontre de qui que ce soit. Beaucoup de salariés présents sur les images vidéo auraient très bien pu se retrouver sur le banc des accusés, dans cette expédition punitive organisée.

On a tout lu et entendu depuis le 5 octobre, des termes comme lynchage, ultra violence, voyous, stupides... Nous avons même entendu qu'un vigile, après avoir été agressé par des salariés Air France, serait tombé dans le coma. L'information a été fournie aux médias par Air France. Les « sauvages » du sol en seraient les coupables, tout cela bien entendu avec les relais médiatiques avec qui la direction travaille en permanence.

Qu'en est-il réellement ?

Le parquet, après avoir instruit le dossier, a déclaré qu'il n'y a JAMAIS eu de coma, mais un malaise, ce qui est tout de même très différent ! Les médias ont-ils relayé cette information ? Non, bien sûr ! Le premier ministre, le ministre de l'économie et des finances ainsi que la direction Air France préfèrent dire ou laisser croire que les salariés incriminés sont des voyous stupides.

Mais qui sont les voyous quand on y réfléchit 2 minutes : des salariés qui ont eu le tort d'être au mauvais endroit au mauvais moment ou des dirigeants qui ne se remettent pas en question sur leur gestion et sur leurs erreurs stratégiques majeures ?

La direction, via les médias et via ses Flash Actu, continue de prétendre qu'il y a un dialogue social de qualité et apaisé à Air France. On en voit le résultat aujourd'hui !

La direction, dès le lendemain des entretiens préalables, écrivait aux salariés incriminés pour les informer de la poursuite de la procédure disciplinaire (Conseil de discipline). A quoi bon continuer cette mascarade, alors que la direction semble déterminée à les licencier pour l'exemple ?

Nous devons refuser collectivement ces licenciements programmés complètement injustifiés. Nos collègues ne doivent pas payer pour des actes qu'ils n'ont pas commis.

La CGT dans son ensemble ne laissera pas passer.

L'intersyndicale PS/PN a programmé une nouvelle journée d'action le Jeudi 19 Novembre 2015.

La CGT Air France appelle l'ensemble des salariés d'Air France à se mettre en grève et à participer massivement aux actions qui seront programmées localement par les sections syndicales.

Restons déterminés et unis !



- NON AUX LICENCIEMENTS
- NON A LA SOUS-TRAITANCE
- NON AUX FILIALISATIONS
- OUI AU MAINTIEN DE L'EMPLOI A AIR FRANCE
- ARRÊT DES POURSUITES DISCIPLINAIRES

cgtairfrance.com

Tél. : 01 41 56 04 06/11 - Fax : 09.58.88.46.53 - courriel : contact@cgtairfrance.com

